Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

C3 : Expression et communication écrites et orales

Session 2026 • Code sujet : **2026-SHAE-C3** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3, indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Confronter des regards sur la propriété, les usages et la vie collective (3 questions) **Page 3**

2. Réflexion argumentée sur le partage et l'appropriation individuelle des ressources (1 question) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://licenceshae.fr/assets/annales/licence-shae/C3 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie - C3 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Confronter des regards sur la propriété, les usages et la vie collective

La partie s'appuie sur un extrait du Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes de Rousseau et sur un texte consacré aux règles de partage et aux usages communs. Il faut comparer leurs explications des effets de l'appropriation et des règles collectives sur les relations sociales, puis rédiger une synthèse objective.

Synthèse de documents

Question 1.1. Dans chacun des deux documents, indiquez la thèse principale sur les effets des règles d'appropriation ou de partage des ressources. Appuyez chaque réponse sur un élément précis du texte.

Document	Thèse et appui précis
DT 1, Rousseau	La propriété est associée à la fondation de la société civile et aux violences. Rousseau oppose le terrain déclaré « à moi » aux fruits « à tous » et à la terre « à personne ».
DT 2	Le partage réglé peut coordonner les usages et préserver les ressources, mais des règles injustes peuvent reproduire les inégalités.

Rousseau critique l'appropriation à l'origine de la propriété, qu'il relie aux conflits et aux misères. Le DT 2 examine les conditions qui rendent le partage bénéfique ou inégalitaire. Les deux textes montrent ainsi que les règles d'accès aux ressources façonnent les relations entre les individus et la vie collective.

DR 1 : thèses principales

Éléments de confrontation	DT 1 : Rousseau	DT 2 : Règles de partage et usages communs
Thèse principale sur l'appropriation ou le partage	Conflits	Usages conciliés, règles justes
Effets évoqués sur les relations entre les individus		
Rôle des règles collectives		
Point de rapprochement entre les documents		
Différence importante entre les documents		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rousseau associe la propriété aux conflits. Le DT 2 présente le partage réglé comme un moyen de coordonner les usages, à condition que les règles soient légitimes et justes.

Question 1.2. Présentez deux rapprochements et deux différences entre les documents, en prenant en compte leur manière d'expliquer les effets des règles d'appropriation ou de partage sur les relations sociales.

Les deux textes rapprochent les règles d'accès aux ressources de l'organisation des rapports sociaux. Ils montrent aussi que ces règles peuvent produire ou renforcer des inégalités. Leur différence tient surtout à leur objet et à leur démarche.

- **Rapprochements :** l'appropriation ou le partage modifie les relations entre individus; les règles peuvent entraîner des inégalités.
- **Différences :** Rousseau critique l'apparition historique de la propriété et ses effets violents; le DT 2 analyse concrètement la gestion commune, sa légitimité, la participation et le partage du pouvoir.

Rousseau interroge donc l'origine de la propriété, tandis que le DT 2 évalue les conditions d'un partage équitable.

DR 1 : rapprochements et différences

Point de rapprochement entre les documents	Rapports sociaux	Usages, inégalités
Différence importante entre les documents	Origine de la propriété	Gouvernance du partage

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Deux rapprochements : les règles organisent les rapports sociaux et peuvent créer des inégalités. Deux différences : Rousseau critique l'origine de la propriété; le DT 2 analyse la gouvernance du partage.

Question 1.3. Rédigez une synthèse objective de 300 à 400 mots, avec une introduction présentant la question commune, un développement organisé qui confronte les documents et une conclusion résumant leur apport respectif. Indiquez le nombre de mots à la fin. Le document réponse DR 1 peut servir à préparer la confrontation et n'est pas évalué séparément.

Les sociétés organisent l'accès aux ressources par des règles qui définissent les droits et les usages de chacun. Ces choix ne concernent pas seulement la répartition des biens : ils modèlent les relations entre individus et les conditions du vivre-ensemble. Rousseau et le document consacré aux usages communs analysent ces effets selon des perspectives distinctes.

Dans le DT 1, Rousseau présente celui qui déclare un terrain « à moi » comme le fondateur de la société civile. Cette appropriation exclusive marque, selon lui, une rupture avec une situation où « les fruits sont à tous » et « la terre n'est à personne ». Il associe cette rupture aux crimes, aux guerres, aux misères et aux horreurs. Son propos ne réduit toutefois pas la propriété à un événement soudain : il précise que cette idée dépend de connaissances et de transformations qui se sont développées progressivement. Sa critique porte ainsi sur les conséquences sociales d'un processus historique qui institue la propriété.

Le DT 2 adopte une approche plus pratique. Des règles collectives peuvent rendre compatibles des usages différents et éviter l'épuisement d'une ressource, sans supprimer les droits individuels. Leur efficacité dépend de leur légitimité : elles doivent être compréhensibles et acceptées par les personnes concernées. La participation des usagers à leur définition permet de prendre en compte les besoins locaux et les savoirs liés à l'usage quotidien. Elle peut aussi fonder des obligations réciproques, comme entretenir la ressource ou limiter certains prélèvements. Cependant, la gestion commune ne garantit pas à elle seule l'équité. Des écarts de pouvoir ou une participation inégalement distribuée peuvent conduire à des décisions qui favorisent certains usagers et reproduisent les inégalités.

Les deux documents montrent donc que les règles d'appropriation ou de partage organisent les relations sociales et peuvent être sources d'inégalités. Ils diffèrent par leur angle : Rousseau critique les conséquences de l'établissement de la propriété, tandis que le DT 2 examine les conditions d'une gestion collective efficace et juste.

Ensemble, ils soulignent que la question essentielle ne se limite pas au choix entre propriété individuelle et partage. Elle porte aussi sur la manière dont les règles sont établies, sur les personnes qui en bénéficient et sur la possibilité de les discuter ou de les modifier.

Nombre de mots : environ 330.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les règles d’accès aux ressources façonnent la vie collective. Leur légitimité, l’équité de la participation et le partage du pouvoir déterminent si elles favorisent la coopération ou renforcent les inégalités.

2. Réflexion argumentée sur le partage et l'appropriation individuelle des ressources

Cette partie demande une réflexion personnelle sur la place du partage et de l'appropriation individuelle dans la vie collective. Les documents du dossier, les lectures, les connaissances et des exemples personnels ou d'actualité peuvent nourrir l'argumentation, sans que la réponse prenne la forme d'une synthèse documentaire.

Écriture personnelle

Question 2.1. Répondez de manière nuancée à la question : « La vie collective exige-t-elle que les ressources soient partagées plutôt qu'appropriées individuellement ? » Rédigez un essai argumenté d'environ 500 à 700 mots, avec plusieurs arguments organisés et illustrés par des exemples précis, une introduction et une conclusion. La réponse ne doit pas prendre la forme d'une synthèse des documents.

La vie collective met en relation des personnes qui ont des besoins, des moyens et des intérêts différents. Or, les ressources sont parfois limitées ou indispensables à tous. Faut-il alors les partager, ou la propriété individuelle reste-t-elle nécessaire ? Le partage est essentiel pour organiser l'accès aux ressources communes et garantir une certaine équité. Toutefois, il ne suppose pas que chacun renonce à posséder des biens. Une société équilibrée doit articuler les deux formes d'accès.

D'abord, certaines ressources ne peuvent être distribuées selon la seule capacité de payer ou la force de chacun. L'eau en période de sécheresse en est un exemple : des règles de prélèvement et des priorités d'usage évitent qu'un acteur consomme une part excessive au détriment des habitants ou des agriculteurs voisins. De même, une bibliothèque publique donne accès aux livres sans exiger que chaque usager puisse tous les acheter. Ces dispositifs font du partage un moyen concret d'élargir l'accès et de limiter les conflits. Ils contribuent aussi à préserver les ressources : lorsque les usagers respectent des quotas ou participent à l'entretien d'un équipement, ils peuvent en assurer la continuité.

Mais partager ne signifie pas que toute décision doive être imposée d'en haut. Des règles élaborées avec les personnes concernées sont souvent mieux adaptées aux usages réels. Dans une copropriété, par exemple, les résidents doivent s'accorder sur l'entretien des parties communes et sur leur usage. Dans une association qui gère un jardin collectif, fixer ensemble les horaires, les tâches et la répartition des récoltes réduit les malentendus. La discussion et la réciprocité renforcent alors la confiance. À l'inverse, si quelques personnes décident seules, le partage peut masquer des rapports de pouvoir et devenir injuste.

La propriété individuelle a, elle aussi, une fonction importante. Avoir ses propres vêtements, outils ou logement permet de répondre à ses besoins, de préserver son intimité et de choisir l'usage de ses biens. La propriété peut également encourager l'investissement : une personne qui aménage son logement ou entretient un outil en bénéficie directement. Supprimer toute appropriation individuelle risquerait donc de réduire l'autonomie et de rendre plus difficiles les décisions quotidiennes. Cependant, un droit de propriété ne peut être sans limites : les nuisances causées aux voisins, la pollution ou l'accaparement d'une ressource rare concernent l'ensemble de la collectivité.

Il faut donc distinguer les ressources et les situations. Un objet personnel peut rester sous la responsabilité de son propriétaire, tandis qu'une ressource essentielle ou fragile appelle des règles collectives. Même pour un bien privé, des règles communes peuvent protéger autrui : les normes de construction garantissent la sécurité, et les règles environnementales limitent les dommages causés par certaines activités. L'enjeu est de fixer des limites proportionnées, de vérifier qu'elles s'appliquent à tous et de permettre leur contestation. Le partage n'est pas automatiquement juste, pas plus que la propriété individuelle n'est automatiquement nuisible.

En définitive, la vie collective exige moins le partage de toutes les ressources que l'organisation équitable de leur accès et de leurs usages. Des droits individuels peuvent coexister avec des biens communs, à condition que les règles protègent les besoins de chacun, préviennent l'épuisement des ressources et soient élaborées de manière légitime. La question décisive est donc de savoir qui possède, qui bénéficie et qui participe aux décisions.

Environ 570 mots.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La vie collective exige un partage équitable de certaines ressources, mais pas l'abandon de la propriété individuelle : l'équilibre dépend de règles légitimes, adaptées aux usages et protectrices des droits de tous.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve C3 de la session 2026, code 2026-SHAE-C3, dure 3 heures et comporte un coefficient indicatif de 3. Elle porte sur la propriété, le partage des ressources et leurs effets sur la vie collective, à partir de Rousseau et d'un texte sur les usages communs. Elle évalue la confrontation de documents, la synthèse objective et l'argumentation personnelle structurée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Chez Rousseau, l'établissement de la propriété contribue à la naissance de la société civile et est associé aux crimes, aux conflits et aux misères.
- Des règles collectives peuvent rendre compatibles différents usages et prévenir l'épuisement d'une ressource sans supprimer nécessairement les droits individuels.
- La compréhension, la légitimité et la participation des personnes concernées favorisent l'acceptation des règles communes.
- La gestion commune peut protéger une ressource, mais aussi reproduire des inégalités lorsque le pouvoir de décision ou la participation sont répartis injustement.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confrontez les documents autour d'idées communes et de différences, sans juxtaposer deux résumés.
- Pour les thèses demandées en 1.1, appuyez chaque réponse sur un élément précis du texte.
- Respectez les volumes de 300 à 400 mots pour la synthèse et de 500 à 700 mots pour l'essai.
- Indiquez le nombre de mots de la synthèse et construisez pour l'essai une réflexion personnelle, nuancée et illustrée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment réussir la confrontation des deux documents dans la synthèse ?

Dégagez la thèse et les arguments de chaque texte, puis organisez la synthèse autour de rapprochements et de différences. Reliez les documents dans chaque partie plutôt que de les résumer successivement, et appuyez-vous sur des éléments précis.

Q : Faut-il défendre le partage ou la propriété individuelle dans l'essai ?

Aucune position n'est imposée. La consigne demande une réponse nuancée : vous pouvez exposer les avantages et les limites du partage et de l'appropriation individuelle, puis préciser les conditions d'une organisation collective légitime et équitable.

Q : Comment répartir le temps et respecter les longueurs demandées ?

L'épreuve dure trois heures et chaque partie vaut 10 points. La synthèse compte environ 300 à 400 mots et l'essai environ 500 à 700 mots. Le sujet ne fixe pas de répartition du temps, prévoyez donc aussi une relecture.

Q : Quelles sont les principales attentes pour la notation des réponses ?

La synthèse doit être objective, organisée et fondée sur la confrontation des documents. L'essai doit présenter une réflexion personnelle structurée, plusieurs arguments et des exemples précis. Le sujet demande une langue correcte et le respect des consignes de longueur.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licenceshae.fr/assets/annales/licence-shae/C3 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie - C3 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.